

**Les règlements :**

Les gagnants doivent accepter leurs prix tel qu'offert. Aucune substitution ne sera permise sauf par approbation de la Fondation du Lycée Claudel. Les prix peuvent avoir un temps limite selon le cas. Les prix sont transférables. Pour acheter des billets, il faut être âgé de 18 ans ou plus. Le nom figurant au billet doit être celui d'une personne d'âge majeur. Les prix seront tirés au sort en ordre croissant, allant de la plus petite à la plus grande valeur au détail avec un ensemble de prix totalisant 14,200\$. La date et le temps limite pour l'achat de billets du tirage est le vendredi 30 avril, 2010 à 16h. Les gagnants qui ne sont pas présents au tirage seront avisés par téléphone et une liste des gagnants sera publiée sur le site web du Lycée Claudel. Le coût d'achat de billets n'est pas déductible d'impôt.

**Rules and Regulations:**

Winners must accept prizes as offered. No substitutions allowed unless otherwise approved by the Lycée Claudel Foundation. Certain prizes are subject to certain time limits. Prizes are transferable. Tickets can only be purchased by adults and be in the name of someone of the age of majority. Prizes will be drawn in order of value, that is from the least established retail value to the highest, for a total prize value of \$14,200. The last date and time to purchase tickets is on Friday, April 30th, 2010 at 4:00 pm. Winners not present at the draw will be contacted by telephone and a list of all winners will be published on the Lycée Claudel web site. The cost of ticket purchase is not tax deductible.